

29/04/2022

603019

BTP BANQUE

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 85.766.140 euros
48, rue la Pérouse – CS 51686 – 75773 – PARIS CEDEX 16
RCS PARIS B 339 182 784 SIRET 339 182 784 00845

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les actionnaires de BTP Banque sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le :

MARDI 17 MAI 2022, A 15 h 00
AU 48 RUE LA PEROUSE – 75016 PARIS

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

1 - Lecture du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2021 – Approbation du bilan et des comptes de cet exercice – Quitus aux membres du Directoire et au Conseil de Surveillance,

2 - Affectation du résultat,

3 - Versement d'un dividende au titre de l'exercice 2021,

4 - Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L-225-86 et suivants du Code de Commerce et approbation de ces conventions,

5 – Renouvellement du mandat de la SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (SMAVie BTP)

6 – Renouvellement du mandat de censeur de Monsieur François ASSELIN

7 - Montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance

8 - Consultation sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2021 aux dirigeants et aux salariés visés à l'article L511-71 du Code Monétaire et Financier,

9 – Nomination du cabinet MAZARS, Commissaire aux Comptes

10 – Non renouvellement de KPMG SA, Commissaire aux Comptes suppléant

A TITRE EXTRAORDINAIRE

11 - Constatation de l'augmentation de capital consécutive à l'exercice de l'option pour le paiement de tout ou partie du dividende en actions,

A TITRE ORDINAIRE

12 - Pouvoirs en vue des formalités.

Modalités de participation à l'assemblée générale mixte

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'assemblée :

1. Il peut participer personnellement à l'assemblée générale mixte.

2. L'actionnaire n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter les résolutions, peut donner pouvoir au président de l'assemblée ou à son conjoint ou à son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à un autre actionnaire personne morale ou physique de son choix, par courrier en renvoyant le formulaire unique de vote par correspondance ou procuration, qui lui sera adressé avec la convocation à l'adresse suivante : BTP Banque – Secrétariat Général 48, rue La Pérouse 75016 PARIS

Toutes les actions étant nominatives, les convocations seront effectuées conformément à l'article 16 des statuts, par lettre adressée à chacun des actionnaires contenant un formulaire de pouvoir et vote par correspondance.

Le Directoire